Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 65 (1970)

Heft: 1-fr

Artikel: Déclaration de Strasbourg sur l'environnement naturel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174167

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Déclaration de Strasbourg sur l'environnement naturel

adoptée par la Conférence européenne sur la conservation de la nature, 9-12 février 1970

La Conférence déclare:

- 1. L'utilisation et l'aménagement rationnels de l'environnement doivent avoir une haute priorité dans la politique nationale des gouvernements et faire l'objet de dotations budgétaires adéquates. Il faut qu'une responsabilité ministérielle bien définie soit établie pour la mise en valeur et l'utilisation des terres et des autres ressources naturelles et la conservation de la nature.
- 2. Il y a lieu de renforcer ou de compléter l'action menée pour combattre la pollution de l'air, de l'eau et du sol et d'élaborer à ces fins, aussitôt que possible, des normes agréées sur le plan international.
- 3. Les législations réglementaires adoptées pour sauvegarder l'environnement et sa qualité doivent être harmonisées dans la mesure nécessaire au niveau européen.

Ci-contre: En haut: Suhr. En bas: Le Furttal.

Occasions manquées

Dans les pages qui suivent, le professeur G. Grosjean fait le triste tableau de certaines régions qui ont subi la grande mutation de ces vingt dernières années. Certaines fautes sont irréparables. Mais il montre comment un aménagement raisonnable du territoire pourrait encore nous épargner le pire. Réd.

Suhr AG

Un exemple frappant de ce que l'on nomme la construction diffuse («Zersiedlung»). (Cette photo, soit dit en passant, n'est pas récente; les choses ont empiré depuis.) Il n'y a plus de limite entre villages et campagne. Les constructions sont semées sans ordre aucun; on n'aperçoit plus les centres anciens du village ou du bourg. - L'aménagement se donnait pour tâche d'éviter la fusion des agglomérations et voulait maintenir des zones agricoles entre celles-ci. Il faut abandonner ce programme. Une fausse conception de la liberté en effet, qui justifie l'égoïsme, s'est opposée à une conception nouvelle du droit de propriété, limité par l'intérêt général, qui aurait fait obstacle à l'implantation anarchique. - D'après une étude tout à fait sérieuse, on pourrait envisager en Suisse un accroissement de 5 millions d'habitants supplémentaires, fournir à ceux-ci logements et occasions de travail, et développer encore le réseau des voies de communication, sans amputer de plus d'un dixième le terrain agricole dont dispose actuellement notre pays. Au lieu de quoi, les agglomérations prolifèrent; elles occupent un espace beaucoup plus grand qu'il ne serait nécessaire et d'énormes cubes d'un blanc insolent ont détrôné les points hauts qu'étaient les clochers des églises.

Le Furttal

Le Furttal est une petite vallée sur les confins de l'Argovie et du canton de Zurich. Sur la photo: au premier plan: Regensdorf (Zurich). Il y a vingt ans, à peine touchée par l'expansion industrielle, cette région était riche en sites villageois encore intacts. Une communauté, à laquelle participaient l'E.P.F. et l'Association pour l'aménagement national, choisit cette région pour l'étude d'un plan d'une ville à créer, sur le modèle de ce qu'on faisait alors déjà en Angleterre et en Suède. Ce projet resta projet. Le Furttal offre aujourd'hui l'aspect d'un développement industriel anarchique et la destruction du paysage a suivi.